

Tribunal de première instance francophone de Bruxelles

Audience du mardi 24 mai 2022 - 48e bis chambre correctionnelle - salle 0.14 à 14H00

Romain Salzburger

Inconnu ONBEKEND

Mélanie Noynaert

Juge

Substitut du Procureur du Roi

Greffier délégué

<p>1) 21PB2104 BR93.LL.468778-2019 Dernière date : 30-11-2021</p>	14h30
<p>2) 20PB1972 BR90.L4.495813-2018 Dernière date : 24-05-2022</p>	14h45
<p>3) 20PB775 BR91.L6.302867-2018 Dernière date : 24-05-2022</p>	15h00
<p>4) 21PB1978 BR90.L5.413334-2020 Dernière date : 24-05-2022</p>	15h15
<p>5) 21PB1920 BR90.LL.521198-2020 Dernière date : 24-05-2022</p>	14h00 (remise d'office)
<p>6) 20PB1868 BR90.LL.404349-2019 Dernière date : 24-05-2022</p>	14h00 (remise d'office)
<p>7) 20PB1835 BR85.L3.304197-2018 Dernière date : 24-05-2022</p>	14h00 (remise d'office)
<p>8) 20PB2315 BR91.L6.301890-2017 Dernière date : 24-05-2022</p>	14h00 (remise d'office)
<p>9) 20PB1743 BR91.L4.302000-2018 Dernière date : 24-05-2022</p>	14h00 (remise d'office)
<p>10) 20PB735 BR98.LL.609554-2017 Dernière date : 24-05-2022</p>	14h00 (remise d'office)

11) 20PB915 BR94.L5.434954-2018 Dernière date : 24-05-2022	14h00 (remise d'office)
12) 20PB1384 BR95.LL.568456-2018 Dernière date : 24-05-2022	14h00 (remise d'office)
13) 21G1028 BR90.LL.451918-2017 Dernière date : 11-01-2022	15h30
14) 21PB1509 BR90.L6.488635-2019 Dernière date : 25-01-2022	15h45
15) 21PB1829 BR95.L6.456810-2017 Dernière date : 11-01-2022	16h00
16) 20PB1624 BR90.L6.403068-2019 Dernière date : 11-01-2022	16h15

17) 21PB1143 Prononcé à 14h10.

Communication :

Un certain nombre de dossiers fera l'objet d'une remise d'office vu la composition du siège de ce jour, l'encombrement du rôle, mais également l'encombrement des délibérés tant passés que dans les semaines qui viennent. Le tribunal souhaite tenir, autant que faire se peut, ses échéances, raison pour laquelle certains dossiers en première fixation feront l'objet de remise d'office.

Le délai supplémentaire ainsi accordé doit être mis à profit pour mettre la cause en état, laquelle sera en principe évoquée à l'audience de remise, sans autre possibilité de nouvelle remise. Dans un certain nombre de cas, notamment dans les dossiers « alcool », la défense des prévenus concernés, est également invitée à profiter de ce délai supplémentaire, pour obtenir le résultat d'une ou plusieurs analyses sanguines reprenant notamment le marqueur PEth. (par exemple trois mois et un mois avant l'audience prévue).

Le tribunal vous prie de l'excuser pour ces désagréments et vous remercie déjà pour votre compréhension.

Il va de soi que, pour ceux qui le souhaitent, un courriel, mentionnant l'intervention, peut être adressé au tribunal et vous dispenser alors de comparaître. Ces conseils seront avertis de la date de remise retenue.

Cordialement.

Yves REGIMONT
Président 48ème bis.